

FO

Droits et garanties collectifs

Aujourd'hui :

→ Mes droits et obligations sont définis par des textes nationaux, au sein d'instances représentatives dans lesquelles mes représentants élus échappent à toute pression hiérarchique

→ Les textes nationaux sont déclinés dans mon service de manière adaptée sans pouvoir dégrader mes droits.

→ Quel que soit le sujet (carrière, mobilité, réorganisation, conditions de travail, action sociale), je suis défendu-e au sein d'instances représentatives disposant chacune de leurs prérogatives et moyens (CAP, Comité Technique, CHSCT, CLAS...)



Demain si on laisse faire :

- La fin des CAP mobilité et promotion dès 2020
- La suppression des CHSCT dès 2022, remplacés au mieux par un ersatz de sous-commission
- Le renvoi au niveau local de pans entiers de « négociation » sur des sujets traités jusque là au niveau national
- En résumé, la diminution drastique du nombre de représentants du personnel, la suppression des garanties nationales renvoyées au rapport de force local (par définition déséquilibré)

Destination «Chacun pour soi et tous perdants» ?

**« Transformation »
de la Fonction
Publique**
Dès le 19 mars
On dit NON !!!